

## Avez-vous fait votre devoir ?

L'administration du journal LE TRAVAIL est actuellement à préparer un rapport complet au sujet des cartes du journal. Ce rapport sera distribué lors des congrès des fédérations qui se dérouleront à compter de mai prochain.

Les syndicats retardataires voudront bien nous faire leur rapport le plus tôt possible afin que ce rapport donne une idée exacte de la situation à l'heure actuelle.

Si des syndicats n'ont pas encore terminé leur travail à ce sujet, ils devraient se mettre à l'oeuvre le plus tôt possible, afin de nous fournir un rapport complet. Les syndicats qui n'ont encore rien fait devraient manifester leur bonne volonté et nous communiquer au moins un rapport partiel.

LA DIRECTION



Vol. XXXIII — No 15

Ottawa, 18 avril 1957

## Vérifiez vos listes

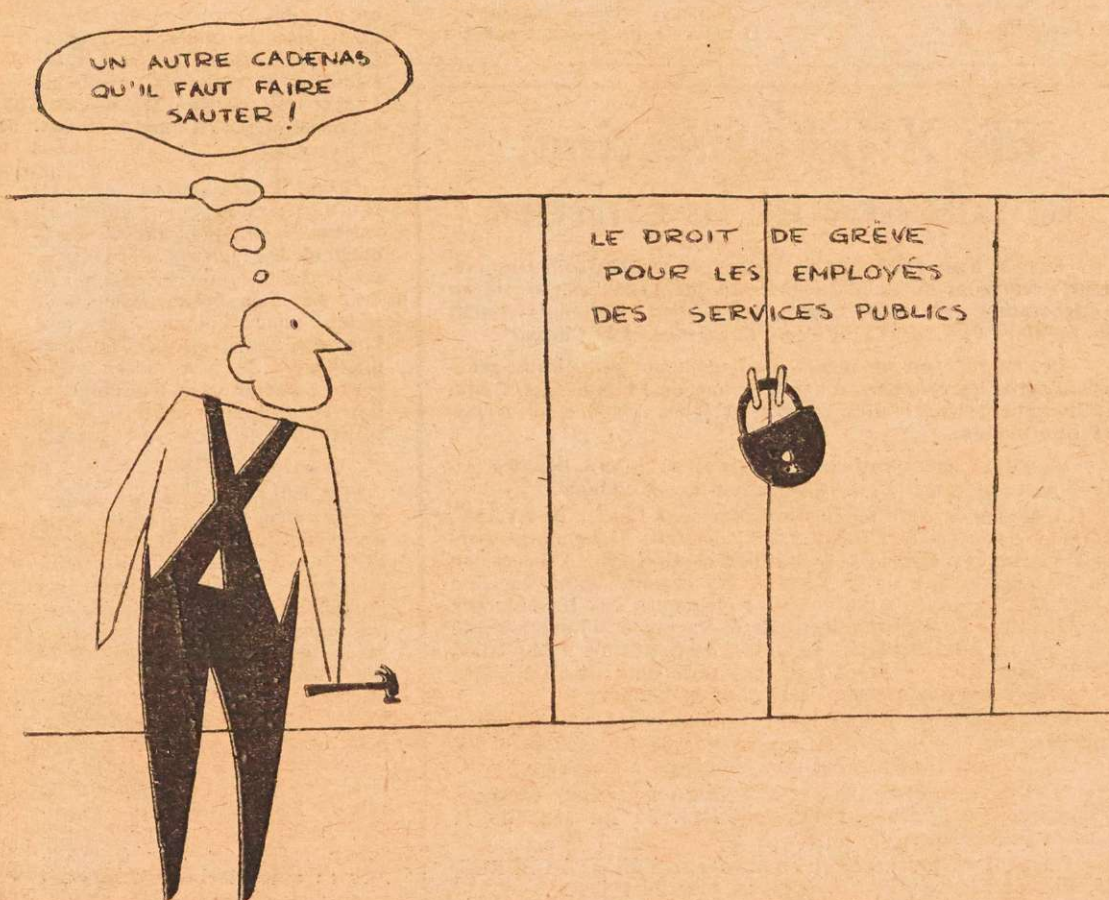
Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

# La loi des services publics subira-t-elle le même sort que la loi du cadenas ?

Sur avis de la CTCC, le syndicat des chauffeurs d'autobus de Shawinigan conteste la constitutionnalité de la Loi provinciale des services publics quant au droit de grève. — Requête en Cour Supérieure, au nom des chauffeurs d'autobus, par Me Jacques Perrault, C.R. — Avis au Procureur général de la Province. — La Commission des relations ouvrières ajourne sine die les demandes de poursuite de la compagnie Carrier & Frère contre ses chauffeurs d'autobus. — Les représentants de Carrier & Frère retournent bredouille à Shawinigan.



L'événement syndical de l'année s'est produit lorsque la population de Shawinigan a forcé la police provinciale (police politique, brutale et sans jugement) à se retirer en dehors de cette ville.

Un autre événement non moins important, du point de vue de la législation du travail, vient de se produire en Cour Supérieure et devant la Commission des relations ouvrières, alors que sur avis de la CTCC le syndicat des chauffeurs d'autobus de Shawinigan a décidé de contester la constitutionnalité de la loi provinciale des différends entre les services publics et leurs salariés quant au droit de grève. Et ces jours derniers, en effet, le procureur des chauffeurs d'autobus, Me Jacques Perrault, C.R. a présenté une requête en Cour Supérieure, à Montréal, en vue d'obtenir un bref de prohibition contre la Commission des relations ouvrières et en vue de faire déclarer ultra vires l'article cinq

de la loi provinciale des services publics.

Cet article cinq de la loi se lit comme suit:

5.—Toute grève ou contre-grève est interdite en toute circonstance.

L'on sait que le droit de grève est consacré par le Code criminel canadien. De plus, le Code criminel canadien n'interdit pas la grève dans les services publics. Une question importante se pose: La Province a-t-elle le droit d'interdire le droit de grève aux employés des services publics lorsque le Code criminel leur reconnaît ce droit? Nos cours de justice en décideront. La cause des chauffeurs d'autobus de Carrier & Frère est un "test case" aussi important que celui qui a fait déclarer inconstitutionnelle par la Cour Suprême du Canada, récemment, la loi provinciale du cadenas. La loi des services publics de la province de Québec subira-t-elle le même triste sort que la loi du cadenas? C'est ce que nous saurons un de ces jours. Tous les travailleurs des services publics et tous les travailleurs des autres entreprises suivront sans aucun doute avec un vif intérêt la cause des chauffeurs d'autobus de Shawinigan. LE TRAVAIL renseignera ses lecteurs à chaque étape

(Suite à la page 6)



## Le budget fédéral

(POC) — Les commentateurs s'amuse à poser des étiquettes sur le Budget que présentait le ministre des Finances Harris aux Communes le 14 mars dernier. On le qualifie de "Budget du palétole à double face", "Budget de la gomme à mâcher", "Budget de l'aube et du crépuscule", et ainsi de suite. Le fait que l'on ne parvient pas à décrire le Budget de façon définitive indique, peut-être, qu'il s'agit en effet d'un Budget un peu "plat", qui donne de très petites concessions à un grand nombre de gens, sans contenter personne.

Il y aura des élections générales cette année. Donc, on s'attendait à ce que le Budget apporterait des "bonnes nouvelles" pour tout le monde. De l'autre côté, les aviseurs de M. Harris ont des soucis par rapport à la menace de l'inflation, et ont probablement conseillé au ministre de ne pas faire trop de concessions en matière de taxes. Enfin, le Budget représentait un compromis entre les deux influences.

D'abord, le Budget prévoit des augmentations aux prestations de sécurité sociale. La pension de vieillesse pour ceux ayant 70 ans sera portée de \$40 à \$46 par mois. Tout le monde convient que cette augmentation est nettement insuffisante.

Gérard Picard, le président général de la CTCC a fait remarquer:

"Il eût été, à mon avis, beaucoup plus satisfaisant de fixer à soixante ans pour les femmes et soixante-cinq ans pour les hommes l'âge de la pension de retraite et de la verser sans enquête sur les moyens de subsistance. C'eût été une étape à franchir vu les difficultés à trouver des emplois que rencontrent les travailleurs âgés."

Les allocations familiales sont augmentées de \$1 par mois pour les enfants en bas de 6 ans et de 10 à 12 ans. Il y aura aussi des hausses dans d'autres prestations de sécurité sociale, telles les pensions des anciens combattants, pensions aux aveugles et assistance aux vieillards (pensions versées à l'âge de 65 ans moyennant enquête sur les moyens de subsistance).

Toutes ces améliorations au régime de sécurité sociale ne coûteront que \$133 millions par an — moins que la moitié du surplus encaissé par le Gouvernement l'an dernier. M. Harris croit, paraît-il, qu'une hausse plus forte que celle-là dans la sécurité sociale aurait un effet inflationnaire. Cependant, comme le dit James Stowe, le président du Conseil du Travail de Hamilton:

"Tout argent additionnel dans les mains des gens touchant moins de \$4,000 par an serait dépensé pour les marchandises disponibles et n'aurait aucun effet inflationniste."

Le Budget provoqua surtout une grande déception par rapport au fait qu'il n'y a aucune diminution des taux de l'impôt sur le revenu ni hausse dans le niveau des exemptions. Le Ministre annonça un changement qui impliquera une légère diminution dans l'impôt pour plusieurs petits contribuables. Il s'agit d'un nouveau règlement en vertu duquel tout contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu imposable, la somme fixe de \$100, par rapport aux frais médicaux, dons aux oeuvres de charité, cotisations syndicales et professionnelles. Ceci signifiera une économie de quelques dollars pour ceux qui manquent des reçus ou dont les dépenses pour ces items n'auraient pas atteint \$100.

Le Budget n'apportera aucun changement majeur par rapport à l'impôt sur les profits. Là-dessus, le Congrès du Travail du Canada commenta que le Gouvernement avait manqué l'occasion de freiner l'inflation actuelle qui découle essentiellement de l'essor de l'investissement. Le Gouvernement aurait pu accomplir la tâche, dit le C.T.C.:

"Par une hausse de l'impôt sur les profits, surtout les profits non distribués, et par une diminution dans le crédit actuel sur les dividendes aux particuliers."

Pour ce qui est des taxes d'accise et de vente, M. Harris accorda quelques concessions, dont la suppression de la taxe de vente sur le thé, le café et quelques autres items ménagers. Si les consommateurs bénéficient de l'entière réduction de ces taxes, ceci signifiera une économie de quelque \$2.50 ou \$3.00 par an pour la famille moyenne.

Un porte-parole de l'Union de l'Automobile a qualifié ce Budget de "misérable" (measly). Même en tenant compte de toutes les réductions de taxes et de toutes les hausses de prestations de sécurité sociale, le surplus se chiffrait par \$305 millions pour 1957-1958, selon les prévisions de M. Harris, soit un peu plus que pour l'an dernier. Un commentateur a dit que le Budget reflète une "confiance présomptueuse en soi" de la part du Gouvernement dans une année d'élections.

### Une question sur l'assurance-chômage

Q. Je travaillais pour le compte d'une maison qui a fermé ses portes en raison d'une grève survenue il y a quatre mois. Au cours des deux derniers mois, j'ai travaillé régulièrement à un autre endroit. Ce deuxième emploi diffère du premier, mais il me plaisait et j'y serais demeuré si la pénurie de matériaux n'avait pas causé de mise à pied.

Je ne compte pas retourner à mon ancien emploi, une fois la grève réglée. Puis-je formuler une demande de prestations?

R. Si vous pouvez établir que vous avez effectué un changement d'occupation définitif et permanent et que vous n'avez pas l'intention de reprendre votre ancienne occupation, vous pouvez être admissible aux prestations, pourvu que vous remplissiez par ailleurs les autres conditions d'admissibilité.

## Les ouvriers pas responsables de l'augmentation des prix

Le gouverneur de la Banque du Canada vient de dire bien clairement que ce ne sont pas les ouvriers qui sont responsables de l'augmentation actuelle des prix ni de l'inflation qui suivit la guerre de Corée:

"... la dépense totale des consommateurs n'en a pas été l'un des principaux facteurs. Les consommateurs ne sont pas, pour ainsi dire, "jetés à la dépense"... Plutôt le facteur dynamique, celui qui a le plus changé au cours des deux dernières années, et grâce auquel la reprise s'est transformée en une vogue de prospérité, fut l'essor formidable de l'investissement, i.e. des dépenses effectuées pour l'achat de biens capitaux et pour des constructions de tous genres, mais destinées surtout à l'expansion de l'industrie et à la mise en valeur des ressources.

"Au Canada comme ailleurs, la principale cause de pression inflationnaire fut la forte augmentation de dépenses en biens, une expansion

rapide de l'investissement, en particulier de l'investissement qui se rattache à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'expansion sous formes d'avares fixes, tels les constructions de toutes sortes et l'outillage. Une portion importante de l'investissement total en particulier celui qui a servi à plusieurs des plus vastes projets en marche. Certaines grosses entreprises étrangères ont pris l'initiative de mettre en valeur les ressources canadiennes en vue de l'exportation des matières premières aux pays d'origine de ces entreprises.

"L'inflation de 1950-1951 est survenue subitement et a pris une envergure mondiale, puisqu'elle provenait des effets de la guerre en Corée et de la forte expansion de nos frais de défense"... Pour une bonne part, l'inflation pénétra au Canada de l'extérieur, mais l'augmentation de nos frais de défense ajouta à la tension...

Rapport annuel de la Banque du Canada 1956, cité par Renseignements Ouvriers.

## Le travail de production doit cesser le dimanche

Dans une dépêche de la Conférence catholique canadienne, on relève une nouvelle condamnation du travail de production le dimanche. Le bulletin cite une déclaration faite à Radio-Vatican en marge de la protestation des évêques d'Allemagne contre ce qu'on appelle par là, "la semaine élastique".

On sait qu'en vertu de cette formule, le travail de production pourrait se continuer sans arrêt sept jours par semaine. Un groupe de travailleurs aurait son jour de congé le dimanche, l'autre, le lundi, un autre, le mardi et ainsi de suite. De cette façon, on prétend que la production continue, le bourdonnement sans fin des machines, les lignes d'assemblage sans arrêt, permettraient une plus grande productivité, un prix de revient moindre ou encore, chose plus probable, des profits plus élevés.

Voici comment l'agence de nouvelle présente le point de vue de Radio-Vatican.

Radio-Vatican a fait observer que si le père de famille était libre le lundi, le fils le mardi et la fille le jeudi, pour leur repos hebdomadaire, "la famille se réduirait ainsi à une simple coopérative de consommation et la maison à un hôtel ou asile nocturne où il est possible, parfois, de se rencontrer. Il est plutôt symptomatique que les artisans de l'Occident chrétien entendent disposer à leur gré le calendrier et surtout du dimanche, en se posant en maîtres du temps et de l'avenir.

"La production technique et la richesse ne peuvent constituer

pour l'homme une fin à laquelle tout doit être sacrifié, même les meilleures traditions de nos pères, qui reflètent les lois divines. Dieu a voulu le repos du dimanche. Il a lui-même fixé les jours de travail et de repos conformément aux exigences matérielles et spirituelles de la nature humaine.

"Voici quelques années, on annonça d'Amérique au monde les avantages d'un système de travail expérimenté dans les usines Siemens-Martin et dans les aciéries électriques avec de notables résultats avantageux pour le rythme et l'économie de la production. Il n'y a rien à objecter à ce sujet; au contraire, on ne peut qu'approuver grandement une méthode de production qui réduise la fatigue de l'homme et permette en même temps une production de concurrence offrant à tous des possibilités d'achat.

"Mais il ne s'agit pas de cela. Il s'agit des rapports entre les valeurs techniques et économiques et les valeurs de l'esprit, de la famille, de la société libre. Les lois économiques sont faites pour l'homme et non l'homme pour celles-ci. La production et le bon marché doivent respecter dans leur application les exigences matérielles et spirituelles de la nature humaine.

"Le rythme de la vie industrielle mécanique absorbe sans cesse davantage l'homme dans le tourbillon de la collectivité anonyme. Particulièrement les socialistes, en vertu de leur nom, s'allient de plus en plus étroitement avec les nouveaux chefs d'entreprise qui obéissent uniquement aux lois de la comptabilité et de l'administration. Sans doute existe-t-il des hommes contraints par les nécessités sociales au travail du dimanche, comme les cheminots par exemple. Mais ce n'est pas là une raison suffisante pour transformer ce qui est simplement toléré en une loi commune pour toute la société...

## Pie XII, l'éducation, la science et la culture

Sous le haut patronage de Monseigneur PIROZZI, Observateur Permanent du Saint-Siège auprès de l'U.N.E.S.C.O., et en collaboration avec notre Centre, les Editions Fleurus viennent de publier "PIE XII, l'Éducation, la Science et la Culture".

Cet ouvrage est un recueil de documents pontificaux groupés d'après les chapitres du programme de l'U.N.E.S.C.O.: éducation, sciences naturelles, sciences sociales, activités culturelles et information.

Signalons que plusieurs organisations internationales catholiques ont contribué à la rédaction de ce volume.

A propos de cette publication, Monsieur Luther H. EVANS, Directeur général de l'U.N.E.S.C.O., écrivait: "L'heure ne pouvait être mieux choisie pour publier ce florilège. A l'occasion du Xe anniversaire de l'UNESCO, ces extraits d'une doctrine hautement autorisée montrent avec éloquence que les objectifs de paix, de solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, de coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, qui sont ceux de l'UNESCO, s'accordent avec la pensée de l'Église catholique.

"Le classement adopté pour présenter cet enseignement suit avec bonheur le plan du programme de l'UNESCO et fait apparaître sous chaque point une lumineuse affirmation.

"Cet ouvrage constitue par lui-même un précieux concours à l'oeuvre entreprise par l'Organisation. Je lui souhaite la plus large audience."

On peut se procurer cet ouvrage aux Editions FLEURUS, 33, Rue de Fleurus, PARIS (6e), au prix de 690 Frs.



# Victoire sur toute la ligne pour les grévistes de Beebe



Cette photo prise quelques heures avant le règlement de la grève des employés de Dominion Glove de Beebe, laissait bien voir la confiance et la détermination des grévistes de lutter pour la reconnaissance de leur droit de s'organiser en syndicat. Samedi dernier, une entente mettant fin à la grève accordait à ces travailleurs le retour au travail des employés congédiés pour activités syndicales, et une convention collective leur assurant de nombreux avantages.

## UN ARBITRAGE QUI INTERESSE PLUS DE 1,000 TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU GANT

Environ 1,000 travailleurs de l'industrie du gant dans la province de Québec, représentés par la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement, ont décidé de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour étudier un différend portant sur une nouvelle convention collective de travail avec 15 employeurs membres de la Canadian Glove Manufacturers Association. La convention négociée doit servir de base au décret régissant toute l'industrie.

La conciliation est demandée dans le cas de sept employeurs qui ne font pas partie de l'Association patronale.

Un porte-parole de la Fédération a dit que les employeurs avaient offert un contrat de deux ans, comportant une augmentation de 5 p. 100 à compter du 1er mars 1957 et une autre augmentation de 5 p. 100 au 1er mars 1958. A compter du 1er juillet prochain, les employeurs auraient versé une contribution de 2.1 p. 100 des salaires à une caisse d'assurance. Le salaire minimum aurait été porté de \$1.05 à \$1.50 l'heure pour les employés masculins d'expérience et de 60c à 90c l'heure pour les employés féminins d'expérience.

Les patrons exigeaient cependant la disparition complète des

taux à la pièce du décret tout en se réservant le droit de rajuster eux-mêmes les taux à la pièce sans toutefois fixer un pourcentage d'augmentation.

Le secrétaire de la Fédération nous informe que cette dernière question constituait le principal point en litige.

Au moment d'aller sous presse, on nous informe que l'arbitre syndical sera Me Pierre Vadeboncoeur et l'arbitre patronal sera M. Milton Kramer; le troisième arbitre n'est pas encore nommé.

### AUX TROIS-RIVIERES

On annonce la fondation d'un nouveau syndicat sous le nom de l'Union Nationale des Employés du Vêtement de la région des Trois-Rivières (section du gant). Il s'agit du syndicat qui groupe les employés de la

St. Lawrence Glove Work de cette ville. Une demande de certification a été placée à la Commission des Relations Ouvrières le 6 mars et le syndicat attend encore la décision de la Commission. Les négociations sont quand même commencées avec l'employeur. Ce syndicat a été organisé par M. Lucien Laforest, secrétaire de la Fédération, et M. Henri Chagnon, organisateur du vêtement.

### A LORETTEVILLE

Le syndicat a été certifié pour représenter les employés de la St. Lawrence Glove Work et les négociations ont eu lieu immédiatement. Le syndicat a depuis lors demandé la conciliation. Cet atelier a été organisé par les officiers du syndicat et couvre environ 35 employés.

## Reprise des employés congédiés et convention collective signée malgré la perte du certificat de reconnaissance syndicale pour grève illégale

Le Syndicat national des Travailleurs du Vêtement de la région de Stanstead vient de remporter la victoire sur toute la ligne à la suite du règlement de la grève qu'ils faisaient depuis trois mois contre leur employeur, la Dominion Glove de Beebe.

L'on sait que ces travailleurs au nombre d'environ 120 s'étaient mis en grève pour protester contre le congédiement d'employés syndiqués, dont la présidente du local et pour obtenir la reconnaissance de fait de leur union.

L'entente intervenue samedi dernier prévoit le réembauchage des cinq employés congédiés ainsi que la signature d'une convention collective d'une durée de deux années qui accorde des avantages substantiels aux employés.

L'employeur s'est engagé à reprendre tous ses employés immédiatement et à ne pas exercer de représailles du fait de la grève et de l'appartenance de ses employés à l'Union. Il a même été convenu que les employés qui avaient fait la grève auraient la préférence sur les non grévistes, dans certains cas.

L'employeur a aussi convenu de reprendre à son emploi une dizaine de travailleurs de son atelier de Rock Island qui avait été fermée à la suite de l'organisation d'un syndicat.

La convention couvre les deux ateliers de Beebe et de Rock Island et prévoit que tous les employés devront faire partie de l'Union, d'après une clause d'atelier fermé.

Tous les avantages dont bénéficiaient les employés avant la grève ont été maintenus.

La convention prévoit en outre une clause protégeant l'ancienneté des employés, la mise en vigueur du plan d'assurance de la Fédération Nationale du Vêtement ainsi que deux semaines de vacance payées après cinq années de service. Le nombre des fêtes chômées dont jouiront les employés a été fixé à quatre contre aucun auparavant.

La convention prévoit une échelle de salaire horaire minimum garanti, allant de 45c à 60c pour les femmes et de 55c à 75c pour les hommes. L'échelle horaire minimum des travailleurs qualifiés prévoit une rémunération horaire de \$1.00 l'heure.

Tous les travailleurs à la pièce recevront en plus une augmentation de 5 p. 100 à compter de la signature de la convention collective et d'une autre augmentation de 5 p. 100 après une année; les employés à l'heure recevront une augmentation immédiate de 5c l'heure et de 3c de plus, l'an prochain.

D'après M. Jean-Noël Godin, organisateur de la Fédération du Vêtement qui a négocié l'entente, les augmentations dont bénéficieront les employés varieront de 12c à 20c l'heure.

Outre M. Godin, Mme Rita Tellier, présidente du syndicat, Mlle Patricia Galazzo, vice-présidente, Mlle Jeannine Audet, trésorière et Juliette Grenier, secrétaire, ont également participé aux négociations qui ont abouti à l'entente.

Soulignons que la décertification de ce syndicat décrétée il y a deux semaines par la Commission des Relations Ouvrières a été sans effet sur la poursuite de la grève et cette mesure n'a eu pour effet que de resserrer les rangs des grévistes. Ceci démontre une fois de plus que ce qui fait le succès d'un syndicat, ce n'est pas la certification qu'accorde la C.R.O., mais bien la volonté de ses membres de rester solidaires.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECUPER ET POSTER



### Une maladie contagieuse:

## Le mépris de la loi par les employeurs

Il y a deux semaines, nous avons montré comment les employeurs pouvaient impunément congédier leurs employés pour la simple raison que ces derniers avaient décidé de participer à la fondation d'un syndicat de travailleurs ou encore d'y avoir tout simplement adhéré.

Nous avons cité des exemples: Carrier Transport de Shawinigan, Dominion Glove de Beebe, Gaspé Copper Mines à Murdochville, Canadian Chemicals & Cellulose de Saint-Jean, tous des employeurs qui ont congédié des travailleurs sous le prétexte qu'ils appartenaient à une organisation syndicale de leur choix.

A notre connaissance, aucune de ces entreprises n'a eu à subir les foudres de la Commission des relations ouvrières de la province.

X X X X

Par ailleurs, la Commission des relations ouvrières composée de créatures nommées par le gouvernement provincial, se montre d'une tolérance, d'une condescendance telle à l'égard des employeurs qu'elle donne des hauts-le-cœur.

Voici d'autres exemples: la Consumers Glove de St-Tite avait été convoquée la semaine dernière à rencontrer les représentants du Syndicat des Gantiers en présence d'un conciliateur.

Affichant son mépris à l'égard des représentants de la Loi et à l'égard de la loi elle-même, la compagnie n'avait pas envoyé de représentants à cette rencontre. Attendez pour voir si la Consumers Glove sera punie pour cette infraction à la loi!

Selon son habitude, la Commission des relations restera muette, n'agira pas.

X X X X

Il y a deux mois, les infirmières de l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan se groupaient en association syndicale et demandaient un certificat de reconnaissance syndicale tandis que le Syndicat du Commerce de Shawinigan plaçait une demande en reconnaissance syndicale pour représenter les employés de Painchaud et Frères le 25 février dernier.

En date du 1er avril, un communiqué du Conseil central de Shawinigan précise que la Commission n'avait pas encore répondu à ces demandes.

X X X X

Les inspecteurs de la CRO sont-ils surchargés de travail et n'ont-ils pas le temps d'effectuer les tâches qui leur incombent ou est-ce une politique de la CRO de laisser traîner les demandes en reconnaissance syndicale le temps nécessaire aux patrons pour démantibuler le nouveau syndicat par des pressions de toutes sortes et même des congédiements des travailleurs syndiqués?

Noircissons-nous le tableau à dessein?

A Saint-Jean, le Syndicat des Travailleurs en Produits chimiques demandait un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de la Canadian Chemicals & Cellulose, le 2 février dernier.

A cette nouvelle, la compagnie se met à congédier des travailleurs syndiqués pendant que sur les entrefaites, pure coïncidence, diront-ils, on procédait sur les lieux du travail à l'organisation d'un syndicat de boutique.

La Commission des relations ouvrières avertie des congédiements et des activités illégales qui se déroulaient sur les lieux du travail faisait la sourde oreille. Ce n'est qu'après le début d'un arrêt de travail des syndiqués justement courroucés que la CRO délègueait l'un de ses enquêteurs, le vendredi, 22 mars, soit plus de 40 jours après avoir reçu une demande en reconnaissance syndicale.

Mais les délais de la CRO, ses atermoiements, son enquête tardive et sa complète inaction en face des illégalités flagrantes commises par les employeurs, avaient fait leur oeuvre.

La compagnie avait eu le temps de se resaisir, de faire de telles pressions sur ses employés et embaucher assez de scabs avec la protection de la police municipale de St-Jean qui leur facilitait l'entrée sur les terrains de la compagnie, que ce jeune syndicat, fort de quelque 70 membres, devait s'avouer vaincu.

La mort dans l'âme, ils devaient cesser leur lutte, comprenant fort bien que la lutte devenait inégale devant des employeurs puissants financièrement, protégés efficacement par les autorités policières et municipales et méprisant sans crainte les lois ouvrières de la province.



**VICTIMES DES LENTEURS DE LA LOI DES RELATIONS OUVRIERES ET DE SES REPRESENTANTS**, ces ouvriers de St-Jean, à l'emploi de la Canadian Chemicals & Cellulose de l'endroit, ont dû renoncer à leur désir bien légitime et naturel de posséder un syndicat de leur choix. Après avoir fait une demande en reconnaissance syndicale, le 22 février, c'est plus de 40 jours plus tard qu'un inspecteur de la Commission des Relations ouvrières s'amena sur les lieux pour faire enquête. Cette période de temps avait donné le répit à l'employeur de casser les reins du syndicat nouvellement formé, de permettre de fonder sur les lieux du travail un comité de boutique et finalement de se rendre maître de la situation en obligeant les syndiqués à cesser leur grève en protestation contre le congédiement illégal de leurs confrères de travail pour cause d'activités syndicales.

## Journées d'études à Asbestos pour la région de Sherbrooke les 26, 27 et 28 avril

Trois journées d'études auront lieu prochainement à Asbestos pour les officiers et les militants de la région de Sherbrooke et des environs les 26, 27 et 28 avril prochain.

C'est ce que vient d'annoncer M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC qui organise conjointement ces journées d'études en coopération avec le comité d'éducation du Conseil central de Sherbrooke.

Outre les officiers et les militants, tous les travailleurs syndiqués qui désirent participer à ces journées d'études sont cordialement invités.

Durant la journée du vendredi 26 avril, se déroulera un atelier sur l'utilisation du film comme moyen de propagande et d'éducation syndicales. Cet atelier sera dirigé par M. Guy Beaugrand-Champagne du département de l'Extension de l'enseignement de

l'Université de Montréal. Il sera accompagné de plusieurs représentants de l'Office National du Film.

La journée du 27 avril sera consacrée à l'étude de la législation ouvrière. MM. Jean-Paul Geoffroy et Albert Côté du Service technique de la CTCC ainsi que M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, formeront un panel.

Enfin, la journée du 28 avril sera consacrée à l'étude des problèmes de la réforme des structures de la CTCC et de l'unité syndicale. C'est M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC qui sera le conférencier invité à cette occasion.

M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC, sera l'animateur du panel et des discussions qui s'ouvriront sur les différents sujets à l'étude.

FUMEZ UNE

*Player's*



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE!

### Thetford Mines

M. Laurent Lacasse, de Thetford Mines, a été élu président du Syndicat national des employés de la Flintkote pour le terme de l'année 1957-1958.

L'élection s'est tenue à la salle Poulin du centre paroissial Saint-Alphonse, sous la présidence de M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière.

Les autres officiers élus sont MM. Aurélien Dumas, vice-président, Fernand Grenier, secrétaire, tous deux, de Thetford Mines, Léo Fournier, de Saint-Antoine de Pontbriand, trésorier.

Les directeurs élus sont J.-H. Carrier, Jean Roy, de Thetford Mines, Aimé Gagné, Florent Perreault, René Nadeau, de Saint-Antoine de Pontbriand.







Ci-haut M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal et ci-contre M. Jean-Baptiste Delisle, secrétaire général de la Fédération des Métiers du Bâtiment et de la construction et tous deux représentants le Conseil central de Montréal au Conseil de ville de Montréal, qui viennent d'être décorés de la médaille "Pro Ecclesia et Pontifice". C'est Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, qui a annoncé cette nouvelle lors de son retour de Rome dernièrement. Le Conseil central va faire coïncider la remise des décorations aux récipiendaires avec une assemblée plénière du Conseil central de Montréal. Le journal "Le Travail" offre ses félicitations aux deux dignitaires.



#### THETFORD MINES

## Les syndicats de la région se donnent un conseil central

Neuf syndicats de la région de Thetford Mines, groupant près de 3,000 travailleurs viennent de former un Conseil central. L'on sait que ces syndicats étaient auparavant affiliés au Conseil Central de Québec.

Aujourd'hui, les conditions économiques ainsi que la situation géographique ont incité ces syndicats à se détacher du Conseil central de Québec et à avoir leur propre organisme local, qui sera connu sous le nom de Conseil central des Syndicats nationaux de Thetford Mines.

Cette décision a été prise au cours d'une réunion de représentants de tous les syndicats de la région. Il faut noter que cette politique cadre bien avec le projet des nouvelles structures de la CTCC qui prévoit que trois syndicats dans une localité pourront former un conseil central.

Au cours de la même réunion, les représentants syndicaux ont demandé leur affiliation à la CTCC.

Les officiers du nouvel organisme ne seront pas élus avant que ne soit décidée de façon définitive la question des limites territoriales et de la juridiction de ce nouvel organisme. Cette question doit être étudiée entre les représentants du Conseil central de Thetford, ceux du Conseil central de Québec et des autres conseils centraux qui pourraient se croire lésés. En cas de mésentente un comité spécial nommé par la CTCC tranchera le différend.

Soulignons que M. Réal Labelle, directeur du Service d'éducation du Conseil central de Québec a été engagé comme agent d'affaires et organisateur du nouvel organisme.

#### Une question sur l'assurance-chômage

Q. Mon emploi de vendeur comporte une rémunération à commission exclusivement. Puis-je contribuer à la caisse d'assurance-chômage?

R. Vous devez y contribuer si vous êtes un employé et non pas un agent indépendant, que votre revenu net (après déduction des dépenses) ne dépasse pas \$4,800 par année et que vous ne dépendiez pas principalement pour votre subsistance de quelque autre occupation. Cependant, les agents d'assurance, les vendeurs d'obligations et les agents d'immeubles payés à commission sont spécifiquement exclus de l'assujétissement à l'assurance.

#### MONTREAL

## Réunion plénière du Conseil central sur l'unité syndicale et les réformes de structures

Au cours de sa dernière assemblée régulière, le Conseil central de Montréal a autorisé le comité consultatif à convoquer une réunion plénière de tous les syndicats affiliés pour étudier le problème de l'unité syndicale. D'autre part, au cours d'une assemblée précédente, il avait été également convenu de convoquer une assemblée plénière pour étudier les projets de réformes de structures de la CTCC. Les officiers supérieurs du mouvement, dont le président général de la CTCC, M. Gérard Picard, ainsi que le secrétaire général, M. Jean Marchand, seront invités à ces assemblées plénières.

#### QUEBEC

## Les employés de garages vont à l'arbitrage

Le Syndicat des Employés de Garages de Québec qui groupe les hommes de métier, les hommes de service et les préposés aux pièces d'automobiles de Québec devra attendre les conclusions d'un tribunal d'arbitrage avant de connaître les conditions de travail et de salaire des employés pour la présente année.

C'est ce qui ressort de la séance de conciliation présidée par M. Gaston Cholette, jeudi, le 28 mars dernier alors que le conciliateur après avoir rencontré les parties séparément, demandait aux représentants des deux parties de signer les formules requérant l'arbitrage après le refus des patrons de faire la moindre concession que ce soit.

Les principaux points en litige portent sur la sécurité syndicale, les salaires et la procédure des griefs. MM. Joseph Parent, président du Syndicat des Employés de Garages; Jean-Robert Quellet, organisateur de la CTCC; Roger Fiset, agent d'affaires; MM. Denis, Ferland et Landry représentaient les travailleurs tandis que l'Association patronale était représentée par Me J.-H. Gagné et

Alfred Lévesque, secrétaire de l'Association.

#### Dans la quincaillerie

On nous informe également que l'Association Nationale catholique des Commis en Quincaillerie qui groupe plus de trois cents employés des quincailleries et des détaillants de matériaux de construction, vient d'entamer des négociations avec l'Association des Marchands Détaillants et l'Association des quincailliers de Québec pour le renouvellement d'une convention collective. Les principales demandes portent sur les salaires, la clause d'ancienneté ainsi qu'une clause prévoyant l'arbitrage avec sentence liant les parties et l'obligation de rembourser le salaire perdu par un employé s'il y a lieu.

#### MONTREAL

## Soirée récréative des Dames Auxiliaires

Les "Dames Auxiliaires des Syndicats nationaux de Montréal" organisent une soirée récréative au profit du pique-nique pour les enfants des syndiqués. L'on sait que ce pique-nique est organisé chaque année par les Dames Auxiliaires.

La soirée récréative aura lieu samedi, le 27 avril à 8.00 p.m. dans la salle du Centre d'Apprentissage des métiers de la construction de Montréal, 5205, rue Parthenais.

A cette occasion, des rafraîchissements ainsi qu'un goûter seront servis. Par ailleurs, un orchestre réputé fera les frais de la musique.

Tous les syndiqués de même que les membres de leur famille ainsi que leurs amis sont cordialement invités à assister à cette soirée. Les frais d'admission sont de \$1.50 par personne, ce qui comprend les rafraîchissements et le goûter.

Pour réservation de billets ou des informations additionnelles, on peut s'adresser à Mme Blanche Archambault, organisatrice

du comité, CR 1-9729 ou à Mme Germaine Paquin, secrétaire du comité, LA 5-5683.

#### ROBERVAL

## Gagnon et Frères refuse de négocier avec le syndicat

Le Syndicat National des Employés de Gagnon & Frères de Roberval vient de demander à la Commission des Relations ouvrières de dépêcher sur les lieux un conciliateur de son département pour tenter de régler le litige qui vient de s'élever entre les parties.

Depuis que le syndicat a fait parvenir les amendements à apporter à la convention collective de travail, soit le 26 février, l'entreprise a refusé de rencontrer les représentants syndicaux et n'a pas donné signe de vie. Une mise en demeure de la Commission des relations ouvrières

Au cours de la même réunion qui marquait également l'installation des nouveaux officiers du Conseil central, les délégués ont nommé les membres des principaux comités qui seront appelés à siéger au cours de l'année.

M. Angelo Forte et Mlle Rita Desroches ainsi que les membres du nouvel exécutif du Conseil central formeront le comité consultatif; Mme Claire Clark, Mlle Thérèse Desforges et M. Léopold Lévesque feront partie du comité des lettres de créance.

Par ailleurs les membres du comité d'éducation du Conseil central ont été recrutés dans chacune des branches d'activités industrielles et professionnelles représentées par des syndicats au Conseil central. M. J.B. Brochu représente le secteur de la construction; Mlle Madeleine Brosseau, les employés du commerce; J.L. Michaud, les employés d'hôpitaux; M. Roland Thibodeau, le secteur de l'imprimerie; Mlle M. Barrette, le secteur du vêtement; M. Jean-Paul Lefebvre, les permanents syndicaux; M. Jean-Robert Gauthier, les fonctionnaires municipaux; les représentants des secteurs de la chaussure, de la métallurgie et des produits chimiques seront nommés plus tard.

Enfin MM. Léo Grenier, B. Thibério et J.P. Parent forment le comité d'action religieuse.

Le Conseil central a également adopté une résolution félicitant MM. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal et M. Jean-Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération des Métiers du Bâtiment pour la décoration de la médaille "Pro Ecclesia et Pontifice" qu'ils viennent de recevoir.

Le comité consultatif a été prié de prendre les arrangements nécessaires pour assurer la présence de tous les délégués du Conseil central lors de la remise officielle des décorations aux deux récipiendaires par Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

à l'employeur de négocier de bonne foi et de respecter la loi, est restée sans effet et l'employeur continue de garder le silence.

C'est pour cette raison que le syndicat vient de demander l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail.



## LA LOI DES SERVICES...

(Suite de la page 1)

de cette cause qui pourra se continuer même à la suite d'un règlement prochain de l'arrêt de travail des chauffeurs d'autobus de Shawinigan.

Pour l'information des lecteurs du journal LE TRAVAIL, voici ce que l'on entend, dans la loi provinciale dont la constitutionnalité est contestée, par l'expression "services publics":

**SERVICES PUBLICS** désignent: les corporations municipales et scolaires; les institutions d'assistance publique de Québec; les asiles d'aliénés; les entreprises de transmission de messages téléphoniques ou télégraphiques, de transport, de chemin de fer, tramway ou navigation, de production, de transmission, de distribution ou de vente de gaz, d'eau ou d'électricité, à l'exception des chemins de fer sous la juridiction du Parlement du Canada, et les services du gouvernement de la province, mais à l'égard seulement des fonctionnaires et ouvriers visés par la loi du service civil.

La définition qui précède fait ressortir toute l'importance de la cause des chauffeurs d'autobus de Shawinigan.

Voici comment les choses se sont passées. Il y a quelques jours, la Commission des relations ouvrières tenait à Montréal une séance régulière. La Compagnie Carrier & Frère de Shawinigan demandait la permission de poursuivre ses chauffeurs d'autobus et quelques dirigeants syndicaux de Shawinigan. Quelques jours auparavant, pour ébranler le moral de ses chauffeurs d'autobus, la compagnie Carrier & Frère, avait envoyé aux chauffeurs d'autobus et dirigeants syndicaux une cinquantaine de télégrammes et une dizaine de "sub poena".

Le procureur du syndicat, Me Jacques Perrault, C.R., après examen de la situation, en vint à la conclusion qu'il était temps de savoir, en effet, si la loi provinciale des services publics était constitutionnelle et que le cas des chauffeurs d'autobus de Shawinigan permettrait de le savoir.

Le jour même où la Commission des relations ouvrières sié-

geait à Montréal, Me Perrault présenta une requête en Cour Supérieure en vue d'obtenir l'émission d'un bref de prohibition contre la Commission des relations ouvrières et en vue de faire déclarer ultra vires la loi provinciale des services publics. De plus, lorsque l'on conteste la constitutionnalité d'une loi, il faut donner un avis au Procureur général de la Province, ce qui a été fait.

Me Perrault fit également signifier copie de sa requête à chacun des membres de la Commission des relations ouvrières une heure ou deux avant la séance où devait être entendue la demande de poursuite de Carrier & Frère contre ses chauffeurs d'autobus.

Aucun des chauffeurs d'autobus ne s'est rendu devant la Commission en dépit des télégrammes et des "sub poena". La Compagnie s'est plainte à la Commission que dans un certain nombre de cas elle avait fait remettre une somme de douze dollars aux personnes qu'elle désirait faire comparaître comme témoins. Me Perrault assura la Compagnie Carrier & Frère qu'elle n'avait pas à s'en faire, et qu'elle serait remboursée.

Le syndicat des chauffeurs d'autobus de Shawinigan a été représenté devant la Commission par Me Jacques Perrault, C.R., et Gérard Picard, Président de la CTCC.

La Commission reconnut que la requête des chauffeurs d'autobus contestant la constitutionnalité de la loi provinciale des services publics avait été signifiée au Président et à chacun de ses membres, puis le Président déclara qu'il n'y avait pas lieu, dans ces circonstances, d'accorder à Carrier & Frère le droit de poursuivre les chauffeurs d'autobus, qu'il fallait attendre la décision de la Cour.

Les frères Carrier, leur procureurs et leurs témoins, ont dû retourner bredouille à Shawinigan.

La parole est maintenant à la Cour Supérieure. La cause des chauffeurs d'autobus de Shawinigan, vu son importance, pourrait bien se rendre jusqu'à la Cour Suprême du Canada comme la loi du cadenas.

## "OCCUPATIONS AU CANADA"

Le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg, annonce aujourd'hui la publication de textes révisés dans le cas de cinq titres de la série "Occupations au Canada". Les publications révisées, préparées par la Division de l'économie et de recherches, sont les suivantes: no 4, "Peintre", no 5, "Plombier, tuyauteur et appareilleur à vapeur", no 9, "Les métiers de l'imprimerie", no 10, "Mécanicien d'automobile" et no 15, "Travailleurs de fonderie".

Aux fins de mettre ces publications à jour, on les a révisées à fond, en y ajoutant quelques nouvelles illustrations. On compte que tous les titres de la série préparés antérieurement à 1954 seront révisés avant la fin de l'année financière 1957-1958.

La série "Occupations au Canada" porte sur une grande variété d'occupations, y compris des professions. Elle a pour but d'aider à répondre à la demande de renseignements à jour sur les occupations de la part de conseillers en orientation professionnelle, de fonctionnaires du service de placement, d'immigrants, de parents et, surtout, de jeunes aux prises avec le problème du choix d'une carrière.

(La série complète de 41 titres est disponible en français et en anglais chez l'Imprimeur de la Reine, Hull (Québec). La liste des prix est envoyée sur demande.)



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375, rue Rideau,  
Ottawa

89

Autorisé comme envoi postal de  
la deuxième classe.

Mi 1stère des Postes, Ottawa

## Le problème des employés d'hôpitaux

### La situation aujourd'hui

Mon dernier article nous faisait revenir en arrière pour examiner le point de départ d'une situation de fait. En 1939, les employés d'hôpitaux de la ville de Québec travaillaient 72 heures par semaine pendant que la semaine normale des autres catégories de travailleurs était de 48 heures et ils gagnaient comme salaire de base \$30.00 par mois tandis que le salaire moyen de base dans la ville de Québec, à cette époque, était de \$80.00 par mois. Et on peut affirmer que les autres employés d'hôpitaux de la province étaient dans la même situation. Aujourd'hui, qu'en est-il exactement?

La situation est certes améliorée! La semaine normale est de 48 heures, ce qui veut dire qu'il y a eu diminution de 24 heures par semaine depuis 1939. Mais comme cela a été long, laborieux, difficile. En 1953, la semaine normale était encore à 54 heures. Le décret ministériel 3824, qui régissait les institutions d'hospitalisation de l'Est de la province, donne avis d'amendements en date du 14 mars 1953 qui fixait la semaine normale à 51 heures, encore que cette semaine normale constituait une moyenne puisqu'il pouvait y avoir répartition sur une période de trois semaines. Il fallut que les syndicats de Drummondville, Arthabaska et Nicolet et les syndicats de la ville de Québec aillent à l'arbitrage, en 1954, pour obtenir la semaine de 48 heures.

#### ET LES SALAIRES!

Le salaire de base du journalier dans les hôpitaux se situe, en moyenne, en 1957, autour de \$36.00 par semaine, ramené à un taux horaire cela donne 75c l'heure. Ordinairement, le journalier peut compter atteindre \$48.00 par semaine ou \$1.00 l'heure après avoir complété 4 années de service. Par journalier dans un hôpital on entend le balayeur, le nettoyeur, l'homme d'ascenseur, l'aide à la buanderie, aux cuisines, etc. etc.

Et l'infirmier que gagne-t-il? Le maximum de l'échelle de salaires qui apparaît actuellement dans les conventions collectives est de \$52.00 par semaine pour 48 heures et ce après avoir complété 4 années de service. Et il faut dire que ce maximum possible n'existe que dans quatre hôpitaux de la province: Hôpital St-Vincent et Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke, Hôpital Ste-Croix de Drummondville, Hôtel-Dieu d'Arthabaska et Hôtel-Dieu de Nicolet. Ailleurs, le maximum possible selon les échelles est de \$48.00 ou \$50.00. L'infirmier diplômé, espèce excessivement rare puisqu'il en existe à peine une dizaine dans toute la province, peut espérer atteindre \$55.00 par semaine.

#### ET LES EMPLOYÉS FÉMININS!

Mais oui, la petite bonne d'hôpital, l'employée qui aide à la cuisine, qui transporte les plateaux, qui repasse le linge, qui est derrière la vitre à l'admission? Elle travaille, en moyenne 48 heures par semaine et elle gagne \$18.00, peut-être \$20.00 par semaine; elle peut espérer atteindre \$25.00 par semaine après 3 ans de service. Les employés féminins qui travaillent dans des hôpitaux situés à l'ouest de la province (Sherbrooke, Saint-Jean-Iberville, Montréal) peuvent atteindre jusqu'à \$30.00 par semaine.

#### LES INFIRMIÈRES...

Il y aurait beaucoup à écrire au sujet des conditions de travail des infirmières dans nos hôpitaux. Elles travaillent, en théorie, 8 heures par jour, et quel travail, vous ne pouvez pas facilement l'imaginer! Elles gagnent à l'embauchage, après s'être épuisées physiquement et moralement, par trois années d'études théoriques et pratiques exténuantes, elles gagnent \$180.00, rarement \$200.00 par mois. Après 2 ans de service, les maxima des échelles des conventions collectives sont fixées à \$225.00, rarement, très rarement... \$240.00.

Nous essaierons de dégager, plus tard, les implications d'un tel régime.

JACQUES ARCHAMBAULT.

## Conn Smythe blâme le syndicalisme pour la débâcle des Maple Leafs

NEW-YORK (CPA) — Le président et gérant général des Maple Leafs de Toronto a vertement critiqué l'association professionnelle que viennent de se donner les joueurs de hockey de la Ligue nationale, lors d'une conférence de presse donnée à New-York, récemment.

Smythe, tout en faisant reposer sur lui-même une partie du blâme pour la pauvre performance de son club au cours de la récente saison a dit que "l'association des joueurs avait aussi été l'un des facteurs influençant la débâcle de son club. Celui qui aura la charge de faire signer un contrat aux joueurs l'an prochain, a-t-il dit, devra comprendre que ces derniers doivent être loyaux à 100 p. 100 à l'organisation des Maple Leafs". Certains observateurs du domaine du hockey professionnel interprètent cette déclaration comme si l'organisation des Leafs de Toronto allait refuser de faire signer des joueurs faisant partie du syndicat des joueurs.

Smythe a aussi eu des mots peu tendres à l'endroit de Jimmy Thompson, joueur de défense étoile et en même temps capitaine du club. L'on sait que ce dernier est justement le secrétaire de la nouvelle association des joueurs. Smythe a déclaré qu'il "peut difficilement imaginer que le capitaine de mon club peut trouver le temps durant la saison de hockey d'exercer son influence sur les jeunes joueurs pour les convaincre de joindre les rangs de l'association qui n'a aucun plan défini pour améliorer le hockey".

L'on sait qu'après cette déclaration de Smythe, le joueur concerné, Jimmy Thompson, a précisé qu'il ne s'alignerait jamais plus pour le club Toronto quand on vient mettre en doute sa loyauté à l'égard du club.

## Assemblée annuelle de POC

Les membres de l'agence de Presse Ouvrière Coopérative (POC) représentant les journaux syndicaux de la province se sont réunis vendredi dernier pour élaborer le programme de l'année et procéder à l'élection d'un nouveau bureau de direction.

Les membres ont étudié le problème de la distribution de plusieurs journaux syndicaux par suite de la fusion des deux centrales canadiennes et de la fusion dans la province de la Fédération provinciale du Travail avec la Fédération des Unions industrielles.

Afin d'élargir les cadres et l'influence de POC, il a été décidé, outre de servir d'organe de presse pour les journaux membres, de faire parvenir le bulletin de nouvelles hebdomadaire à tous les organismes syndicaux non-membres de POC ainsi qu'à tous les dirigeants syndicaux qui voudront s'y abonner.

Dans le domaine de la rédaction, il a été décidé de faire une part plus large aux nouvelles en provenance de l'extérieur de la province et à une chronique

régulière sur les problèmes de l'éducation.

A l'issue de l'assemblée, les membres ont procédé à l'élection du bureau de direction de POC. M. Fernand Bourret, du journal Le Travail a été réélu président; M. Léo Lebrun, représentant La Voix des Manuels, a été réélu vice-président; M. Jacques Thibodeau du Monde Ouvrier, 2e vice-président; M. Pierre-Louis Gélinas, du Steel Labor, 3e vice-président, M. Jean Philip de l'Aiguilleur a été réélu secrétaire et confirmé dans ses fonctions de rédacteur; M. Morden Lazarus de Co-operative Press Association (CPA) a été réélu trésorier. Les directeurs sont MM. Cliff Scotton, R. Archambault, Roland Goëdike, Jacques Morin et Philippe Vaillancourt ont été réélus directeurs.



# 1,000 Glove Workers Interested In Arbitration Decision

Some 1,000 workers in the glove industry of the Province of Quebec, who are represented by the National Clothing Federation, CCCL, have decided to ask for the formation of an arbitration tribunal to study the differences which have occurred for the signing of a collective labor agreement with 15 employers who are members of the Canadian Glove Manufacturing Association.

The labor agreement will have to conform with the existing decree in the industry. Conciliation has been demanded in the case of seven employers who are non-members of the Association.

A CCCL Federation spokesman has announced that the employers have offered the workers a two-year contract from March 1 1957, with a salary increase of 5 cents an hour and an additional 5 cents on March 1, 1958.

The employers have also offered to contribute 2.1 per cent of salaries towards an insurance plan.

Minimum salaries would run from \$1.05 to \$1.50 an hour for experienced male workers and from 60 to 90 cents an hour for female employees with experience. But the employers want to completely do away with job tariffs which presently exist under the decree and retain the right to readjust piece work rates without fixing any percentage of rate increases.

The CCCL Federation secretary has informed Le Travail that this latter company demand is the principal issue involved in the dispute.

As we go to press we are informed that legal counsel Pierre Vadeboncoeur will represent the union while legal adviser Milton Kramer will act for the company.

The third arbitrator to act on the board has not yet been named.

## THREE RIVERS

News from this city announces the foundation of a new union, The National Clothing Workers Union (glove section) CCCL of Three Rivers which will group employees of the St. Lawrence Glove Works.

A demand for certification to act as bargaining agent for these workers has been made to the Quebec Labor Relations Board under date of March 6, 1957 and the union is awaiting a decision from the Board, but negotiations have started with the employers.

The new union was organized by Lucien Laforest, Federation secretary and Henri

Charron, organizer for the National Clothing Federation CCCL.

## LORETTEVILLE

The union in this centre has been certified to represent the employees of the

St. Lawrence Glove Works and negotiations have started.

This shop was organized by the officers of the union and covers over 35 glove workers.

## Rising Prices Outstrip Production, Wages

OTTAWA (CPA) — Price increases were the strongest factors in the rise in value of Canada's gross national product during the last quarter of 1956, according to the Dominion Bureau of Statistics. The GNP reached a seasonally adjusted annual rate of \$31 billion, 2 per cent above the third quarter rate and about 3 per cent above the average rate for the year 1956 as a whole.

Evidence suggests that only about one-half of the gain in value represented an increase in the actual physical volume of production, with the price factor accounting for a "significant part" of the higher value. Final product prices for 1956 as a whole were 3 to 4 per cent higher.

Consumers bought 2 per cent more foodstuffs and other non-durable goods and 3 per cent more services in the year's last quarter, while business, apparently unaffected by the higher interest rates brought on by the government's "tight money" policy, invested 6 per cent more on plant construction and 3 per cent more on new machinery and equipment. Wages and salaries rose 2 per cent during the quarter.

While manufacturing industry generally was investing greater amounts in expansion, and large inventories of products were being built up in iron and steel products, food and beverages and petroleum and chemical products, home construction continued to decline in the fourth quarter due to the high interest rates resulting from the "tight money" situation. On the other hand, insurance companies and other large investment sources continued to benefit from this high interest level, with investment income rising by 3 per cent.

Meanwhile, Canada's trade deficit with other countries continued to rise to a rate of over \$1.5 billion for the last quarter of 1956.

## NEW 'CANADIAN OCCUPATIONS' MONOGRAPH AND PAMPHLET

Hon. Milton F. Gregg, Minister of Labour, today announced the release of a new bulletin (monograph) in the "Canadian Occupations" series, prepared by the Economics and Research Branch of the department. The new publication is entitled "Careers in Construction".

"Careers in Construction" has been written to give an over-all view of occupations in an industry which has played so vital a role in the post-war Canadian economy. It outlines the nature of the industry, the composition of the work force, describes the work performed and gives general information regarding qualifications, training, advancement, earnings, and the employment outlook. The booklet complements previous monographs in the series dealing with specific building trades.

The series, covering a wide range of occupations, including professions, is designed to help meet the demand for current information on occupations from vocational guidance counsellors, employment service officers, immigrants, parents and most of all from youth faced with the problem of selecting an occupation.

(The whole series of 41 titles is available, in English and French, from the Queen's Printer, Hull, Canada. A price list may be obtained on request.)

## L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Jeudi dernier, plusieurs travailleurs ont dû quitter leur travail au moins une heure avant l'heure ordinaire parce que l'on devait transférer un navire en cale-sèche. Les travailleurs qui reçoivent déjà une maigre enveloppe de paie maugraient en eux-mêmes contre celui qui avait eu l'idée de les renvoyer avant l'heure afin de permettre à la compagnie de réaliser des économies sur le dos des travailleurs.

#### Navire remis

Le destroyer d'escorte Skeena, l'orgueil de la marine royale canadienne sur la côte ouest a été remis à la marine à Vancouver récemment. Cette remise eut lieu après la mise en nomination du Ministre des Pêcheries, M. Sinclair, comme candidat libéral dans le comté de Coast-Capilano.

#### Dragueur lancé

Le dragueur Fundy, construit aux chantiers de George T. Davie Shipyards a été lancé la semaine dernière à Lévis. Le nouveau dragueur qui mesure 131 pieds de longueur et 43 de largeur, sera le plus considérable à opérer dans les eaux canadiennes et il est équipé de manière à pouvoir creuser jusqu'à 52 pieds.

#### Avis aux membres

Depuis la publication des avis demandant aux membres de laisser leur nouvelle adresse lorsqu'ils déménagent, nous sommes heureux de constater une amélioration sensible dans la livraison du journal à tous. M. Jacques Landry qui est en charge de la circulation du journal Le Travail parmi les membres de l'union est heureux de dire qu'actuellement plus de 60 p. 100 des membres reçoivent le journal. Il reste toutefois qu'un bon nombre ne le reçoivent pas encore pour la simple raison que ces derniers n'ont pas donné leur changement d'adresse.

#### Punition non méritée

Vendredi dernier, un jeune membre de l'union devait quitter son travail à 4.00 p.m. à la suite d'un appel d'urgence. Il obtint son laissez-passer du contre-maître et quitta le travail.

Bien que ce travail dut être terminé le lendemain, on avisa l'employé de ne pas entrer le lendemain sous le prétexte qu'on ne voulait pas payer le temps et demi et l'on fit appel à un autre employé pour terminer le travail privant ainsi le titulaire de la fonction de travailler à temps et demi.

## Hospital Plan Legislation Passed

OTTAWA (CPA) — A bill authorizing federal payments to provinces operating hospital plans as soon as six provinces with a majority of Canada's population approve the federal hospitalization proposals was passed by a unanimous vote in the House of Commons recently. The Liberal majority defeated 125-56 a CCF amendment which sought to have the bill returned to committee so that immediate payments might be authorized for Saskatchewan, Alberta and British Columbia which already have hospital plans in operation.

A similar Conservative amendment, which sought to have mental and tuberculosis hospitals included in the federal plans,

was also defeated by the Liberals 111-54.

It was pointed out in the House by Stanley Knowles (CCF Winnipeg North Centre) that the five provinces which have so far agreed to participate in the federal hospitalization plan already constitute a majority of the Canadian population.

## Si vous avez déménagé...

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

### Une question sur l'assurance-chômage

Q. Je travaillais sous l'autorité d'un contre-maître très injuste. L'autre jour, je me suis fâché et j'ai quitté mon emploi. Puis-je toucher des prestations.

R. Si vous pouvez prouver à la satisfaction du fonctionnaire de l'assurance que vous aviez un motif valable pour quitter votre emploi, vous pouvez toucher des prestations. Si on estime que vous n'aviez pas une juste cause, vous pouvez être exclu pour une période pouvant s'étendre jusqu'à six semaines.



## HAUTERIVE AND BAIE COMEAU

# 55.3% Of Workers Vote For CCCL Union

In spite of strong pressure and scab labor hired by Anglin-Atlas Company to vote for the International Unions, the CCCL has obtained certification of union recognition at Manicouagan, but the 53 scabs who voted gave a 45 majority to the American Unions at Baie Comeau.

This vote blasted the wishes of the International Unions and Labor Minister Barrette.

Notwithstanding the pressure exercised by the straw bosses of Anglin-Atlas at Baie Comeau and the help they received from the 53 company-hired scabs after the work stoppage started, the workers in both yards at Manicouagan and British Aluminum gave a smashing victory to their union which is an affiliate of the CCCL. The vote was taken under the supervision of Mr. Leo Berube of the provincial conciliation service.

The CCCL union obtained 69.1 per cent of votes cast at Manicouagan while the International Union could only count 30.9 per cent.

But with the help of the 53 company-hired scabs casting their votes the International Union got 56.3 per cent of votes and obtained certification to represent the workers in this yard.

At Hautrive, the CCCL affiliated local obtained 206 votes against 92 which were cast in

favor of the American unions.

At Baie Comeau, the CCCL counted 154 votes against 199 for the International Union, which is a total of 360 votes for the CCCL and 291 for the American union.

These figures give the lie to the claim made by the International Unions of having received 80 per cent of the cast ballot.

The Minister of Labor, Mr. Barrette himself conceded that the International Union grouped 70 per cent of workers in the two yards.

In a communication received by Le Travail, Mr. Jean Marchand, secretary general of the CCCL declared that the majority of workers in both yards demonstrated that they favored the CCCL, and that the CCCL would have obtained the majority in the two yards if the Quebec Labor Relations Board when taking the vote had not insisted upon including workers who were employed

on March 20 instead of those on the payroll on January 20 the date the conflict began.

During this period, Anglin-Atlas with the aid of the International Unions, hired 53 scabs and their names were added to the list of voters. If this had not been resorted to the majority for the International Union would have been 45 votes.

And in spite of explicit orders issued by the Quebec Labor Relations Board, the American Unions, aided by the company's straw bosses never let up with their smear campaign against the CCCL during the whole period preceding the ballot being taken.

This, then is the true story behind the gains made by the International Union at the two yards of Anglin-Atlas Construction Company.

Straw bosses and scabs hired by the company swung the low deal!



## SAVING PENNIES!

Last Thursday over half of the workers who are employed on the North Wall were ordered to quit their jobs and punch their time cards out at 4.00 p.m.

This meant that all these workers were obliged to sacrifice one hour's pay through no fault of their own.

The reason for this money saving act was the moving of a ship from the North Wall into a dry dock.

Considering the small amount of money most workers receive in their weekly pay envelopes is it any wonder that the workers punched out with disgust at the "brain" who thought up this penny pinching scheme!

## SHIP COMMISSIONED

The destroyer-escort Skeena, pride of Canada's West Coast Navy Command was commissioned at North Vancouver Burrard Dry Dock recently. Fisheries Minister Sinclair commissioned the \$23,000,000 Canadian designed vessel after he had been nominated Liberal candidate for Coast-Capilano in the coming Federal elections.

## BIG NEW DREDGE LAUNCHED

The dipper dredge "Fundy" built at the George T. Davie shipyards at Quebec was launched last week. The owner of the new vessel is J. P. Porter Company of Montreal. The new dredge — it is 131 feet long by 43 feet wide — will be the largest of its type operating in Canadian waters. Equipped with a dipper bucket it can be used for dredging to a depth of 52 feet.

## MEMO TO MEMBERS

We are pleased to inform our

members that following publication of an item asking members to give their change of address to both union and company and which has appeared in this column at different times a decided improvement has been noted.

Brother Jacques Landry who is in charge of mailing lists for our union informs Le Travail the improvement has now touched the 60 per cent mark.

While this percentage is very encouraging there still remains a number of workers who have yet to supply the union with this information and we would greatly appreciate the co-operation of all members who have moved and changed addresses to give this information without delay.

Let's make the 60 per cent a perfect 100 per cent.

It only requires a few moments of your time. Please cooperate.

## PENALIZED WITHOUT CAUSE

Last Friday a young member of our union received an emergency call which obliged him to quit his job at 4.00 p.m.

The worker went through the usual procedure and secured a "pass-out" slip signed by his foreman.

In this worker's particular classification some unfinished work had to be completed the following day (Saturday) which is paid at time and one half rate.

But the worker in quitting at 4.00 p.m. was told not to report for work the following day (Saturday).

And in his place they called in another worker who has far less experience than the worker who had to quit at 4.00 p.m. the previous day.

He thus lost his chance to earn time and one half.

How low can you get?

## Notice To Employees Of D.O.C.

We have been requested by the secretary of the National Linoleum Workers Union CCCL to publish the following resolution which was adopted by the union membership at its last meeting:

"That in cases of long absenteeism due to illness, all members in good standing from whom the Company upon their return to work has deducted union dues of \$9.00 and more the Union will if finances warrant it reimburse the amount less one month's Union dues".

This will occur after investigation and will be in force from March 1st, 1957.



## SHAWINIGAN

# Right To Sue Employees Delayed By Labor Board

The strike of bus drivers of Carrier Frères of Shawinigan Falls which has tied up transportation services in

that city for the past seven weeks has taken on a new angle.

A petition contesting validity of a section of the Quebec Public Services Act was filed in Superior Court on behalf of 75 bus drivers who are members of the National Union of Bus Drivers CCCL.

The section of the Act prohibits strikes in public services. Jacques Perrault filed the petition after the privately-owned Carrier Frères Shawinigan Falls Bus Company asked the Quebec Labor Relations Board for the right to sue their drivers on grounds that the strike was illegal.

As a result of this move by the company the Q.L.R.B. has postponed permission to sue the employees pending a Superior Court ruling.

The strike was called after the company refused to rehire three bus drivers whom they fired from their jobs for union activity.

Jacques Perrault has informed Le Travail that the petition would be presented next Tuesday April 23.

## Jail Crooked Bosses Says Union Leader

The United Automobile Workers Union 16th biennial convention was held last week in Atlantic City. Walter Reuther, Union President, urged jail "for crooked employers as well as dishonest labor leaders".

Reuther, who is a vice-president of the A.F.L.-C.I.O. merged unions told 3,200 delegates "Managers are as guilty as the crooks who take the bribes".

"We want to explore with equal vigor the crooked employers" Reuther said.

"There are crooks on the management side as well as the union side" he said. "When you find the crooked managers who give the bribes, put them in jail together for 15 years to talk it over themselves".

"You'll see how fast it will slow down the crooked managers, personnel directors and other company spokesmen who try to bribe off labor instead of paying higher wages".

As one member of the International Teamsters Union expressed it to the writer last week, "Dave Beck has always treated the members of his union as geese. Now he has killed the goose which laid the golden eggs and finds he has wound up by having his own goose cooked!"